



Venez nombreux discuter, syndiqués, non syndiqués à notre réunion d'information du personnel, le 1^{er} octobre 2020 de 13h à 16h à l'amphithéâtre de Barbieux.

- Sur les mesures du plan Ségur, augmentations, paiement des heures supplémentaires, revalorisations, mais aussi suppression de la prime de service, annualisation du temps de travail, protocoles d'accord locaux, licenciements possibles dans la fonction publique hospitalière ...
- Sur le passage en 12h
- Sur l'emploi précaire CDD, CDI

Sur le Ségur : peut mieux faire !

Le Ségur est une première victoire de la mobilisation conjointe des personnels **médicaux et non médicaux**. Les revalorisations sont bienvenues pour nos métiers trop longtemps oubliés. De nombreuses revendications : sur les effectifs nécessaires, sur la qualité de vie au travail, sur les besoins de santé de nos populations, de nos résidents ne sont pas satisfaites. Les annonces sortent plus vite que les textes ! Le protocole prévoit malheureusement de nombreux reculs (généralisation des effectifs tendus et des rappels intempestifs, suppression de la prime de service, dérogation au statut de la fonction publique hospitalière par la signature d'accords locaux). Faisons le point, ensemble sur la situation, des hôpitaux et du nôtre en particulier, dans la sérénité, plutôt que de faire la propagande d'un gouvernement pris au dépourvu par une situation de crise de l'hôpital soumis à 25 ans de diète. Nous ne sommes qu'au milieu du gué, ne nous laissons pas endormir par des promesses !

Nous sommes responsables par nos mobilisations des avancées, nous sommes comptables des reculs sociaux par nos signatures.



Contractuels : point sur la situation 2017-2020

Bilan sur le recensement en cours, point sur nos interventions auprès de la direction

Les 12 heures : tous concernés !

Côtés positifs, côtés négatifs, parlons-en avec ceux qui ont pu tester pendant le COVID. Parlons aussi de la manière dont ça pourrait se mettre en place par le biais d'accords locaux, prévus dans le Ségur.

Prime de service : refusons sa suppression, actée noir sur blanc dans le protocole Ségur **que la CGT n'a pas signé**, entre autre, pour cette raison.

Pour participer à notre réunion du 1^{er} octobre, de 13h à 16h, remplissez le bon au verso et remettez-le à votre encadrement le plus tôt possible (au plus tard le 28 septembre). Votre participation est comptée comme du temps de travail. Venez masqués !

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ SYNDICALE

NOM ET PRENOM	
GRADE	
SERVICE	
SYNDICAT	ne pas remplir
FONCTION SYNDICALE	ne pas remplir

sollicite l'autorisation de m'absenter pour le motif ci-dessous :

ARTICLE(S)**	CODE PLANNING	MOTIF DE L'ABSENCE	DATE	HORAIRE	DUREE
Art.6	RMI	<input checked="" type="checkbox"/> REUNION MENSUELLE D'INFORMATION	1/10/20	13-16	3 h
Art. 13	CSN	AUTORISATION SPÉCIALE D'ABSENCE*: <input type="checkbox"/> Congrès des syndicats nationaux, des fédérations, des syndicats internationaux <input type="checkbox"/> Réunions des organismes directeurs dont vous êtes membre élu			
Art. 15 et Accord local	ROS	AUTORISATION SPÉCIALE D'ABSENCE: <input type="checkbox"/> Réunions des assemblées délibérantes (CTE, CME, CAP...) <input type="checkbox"/> Préparation des réunions des assemblées délibérantes <input type="checkbox"/> Réunions des organismes privés de coopération interhospitalière (ANFH, CGOS)* <input type="checkbox"/> Conseil Commun de la FP ou CSFPH* <input type="checkbox"/> Comités consultatifs nationaux* <input type="checkbox"/> CNG des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la FPH* <input type="checkbox"/> Comité national et comités locaux du fonds pour l'insertion des personnes handicapées* <input type="checkbox"/> Conseils d'administration des organismes de retraite, des organismes de sécurité sociale et des mutuelles* <input type="checkbox"/> Réunions organisées par l'administration			
Art. 16	DAS	<input type="checkbox"/> CREDIT DE TEMPS SYNDICAL			
	CHS	CHSCT*: <input type="checkbox"/> Heures mensuelles dédiées <input type="checkbox"/> Réunions du CHSCT			
	FOR	FORMATION: <input type="checkbox"/> Demande d'absence pour formation			
<input type="checkbox"/> HEURES DEPARTEMENTALES MUTUALISEES					

* Fournir obligatoirement la convocation

** Décret n°86-660 du 19/03/86 relatif à l'exercice du droit syndical modifié par le Décret n°2012-736 du 09/05/12

AVIS ENCADREMENT		DÉCISION DU DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES	
NOM et Prénom du Cadre :			
FAVORABLE	DEFAVORABLE	ACCORD	REFUS
MOTIF:		Le	
.....			
Le	Signature:	Signature:	